

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

- Art. 1** Yvelines Environnement organise dans les Yvelines, un jeu-concours gratuit, intitulé : « nos amis les arbres autour de nous ». Ce concours est ouvert aux jeunes de 3 à 15 ans, habitants ou scolarisés dans le département des Yvelines, et également aux foyers d'hébergement du département, mais à l'exclusion des organisateurs et de leur famille.
- Art. 2** Le concours est ouvert à partir du lundi **8 décembre 2025**. La clôture aura lieu le mercredi **18 mars 2026** à 18h.
- Art. 3** Les réponses sont à adresser directement à : Yvelines Environnement, 20 rue Mansart 78000 Versailles, les documents devront parvenir au plus tard le mercredi **18 mars 2026**. Les délais sont impératifs, le cachet de la Poste faisant foi.
- Art. 4** Tous les participants doivent remplir la grille du bulletin (original ou photocopie) et aussi illustrer par un dessin et/ou maquette sur un support rigide mais léger le thème suivant : « nos amis les arbres autour de nous ». Le format des illustrations selon les catégories est le suivant :
- pour les écoles primaires et les accueils de loisirs (3-11 ans) sur 1 panneau d'un format de **50 x 65 cm** (= format raisin).
 - pour les classes de collèges et les instituts ME ou EM (11-15 ans) sur 4 panneaux d'un format de **50 x 65 cm** (= format raisin).
 - pour les individuels, sur papier format A4 (21 cm x 29,7 cm).
 - pour les foyers d'hébergement, sur 1 panneau d'un format de **50 x 65 cm** (= format raisin).
- NB : si réalisation de maquette, la hauteur ne doit pas dépasser 25 cm. Merci !**
- Dans le cadre de la protection de l'environnement, l'utilisation de plastiques est interdite.**
- Art. 5** Toutes les réalisations doivent être lisiblement identifiées au RECTO en haut à droite avec les coordonnées des participants et comporter leur adresse COURRIEL (obligatoire) :
- Pour les classes et les instituts : nom de l'enseignant et/ou éducateur, adresse établissement, courriel, n° de téléphone, niveau et **nombre d'élèves**.
 - Pour les accueils de loisirs : nom du responsable et/ou animateur, adresse du centre, courriel, n° de téléphone, âge et **nombre de jeunes**.
 - Pour les individuels : nom, prénom, adresse, courriel, n° de téléphone et âge.
 - Pour les foyers d'hébergement : nom du responsable, adresse du foyer, courriel n° de téléphone, âge et **nombre de participants**.
- Art. 6** Le jury se réunira **début avril** en présence de Maître Xavier BARIANI, Président de la Chambre régionale des Commissaires de Justice du ressort de la Cour d'Appel de Versailles, pour le dépouillement des réponses. La décision du jury est définitive et sans appel.
- Art. 7** La remise des prix aura lieu **début mai**. De nombreux prix récompenseront les lauréats, notamment des sorties pédagogiques.
- Art. 8** Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés, ni en valeur, ni en nature.
- Art. 9** La participation à ce concours implique l'**acceptation du présent règlement** et donne l'autorisation à l'association organisatrice de procéder à l'exposition dans un lieu privé ou public des réalisations effectuées pour ledit concours.
- Art. 10 ATTENTION :** toute grille fausse ou incomplète ou tout règlement non appliqué sera éliminatoire.
- Art. 11** Ce règlement est déposé dans son intégralité chez Maître BARIANI, Commissaire de Justice à Versailles (78000), 5 bis rue Ste Sophie.

Pour les individuels

Nom : Prénom : Age :

Adresse : Tél. :

Courriel :

Pour les classes et les instituts ME ou EM

Nom de l'enseignant et/ou éducateur : Niveau :

Adresse de l'établissement :

Tél. :

Courriel :

Pour les accueils de loisirs et les foyers d'hébergement

Nom du responsable et/ou animateur : Tranche d'âge :

Adresse de l'accueil de loisirs ou du foyer d'hébergement :

Tél. :

Courriel :

« TOUS DROITS D'USAGE ET DE REPRODUCTION DES PRÉSENTES SONT PROTÉGÉS PAR LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »



Réservez aux jeunes de 3 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, mais aussi dans les IME, IEM et les foyers d'hébergement du département des Yvelines.

Plus d'infos sur notre site : www.yvelines-environnement.org en partenariat avec :



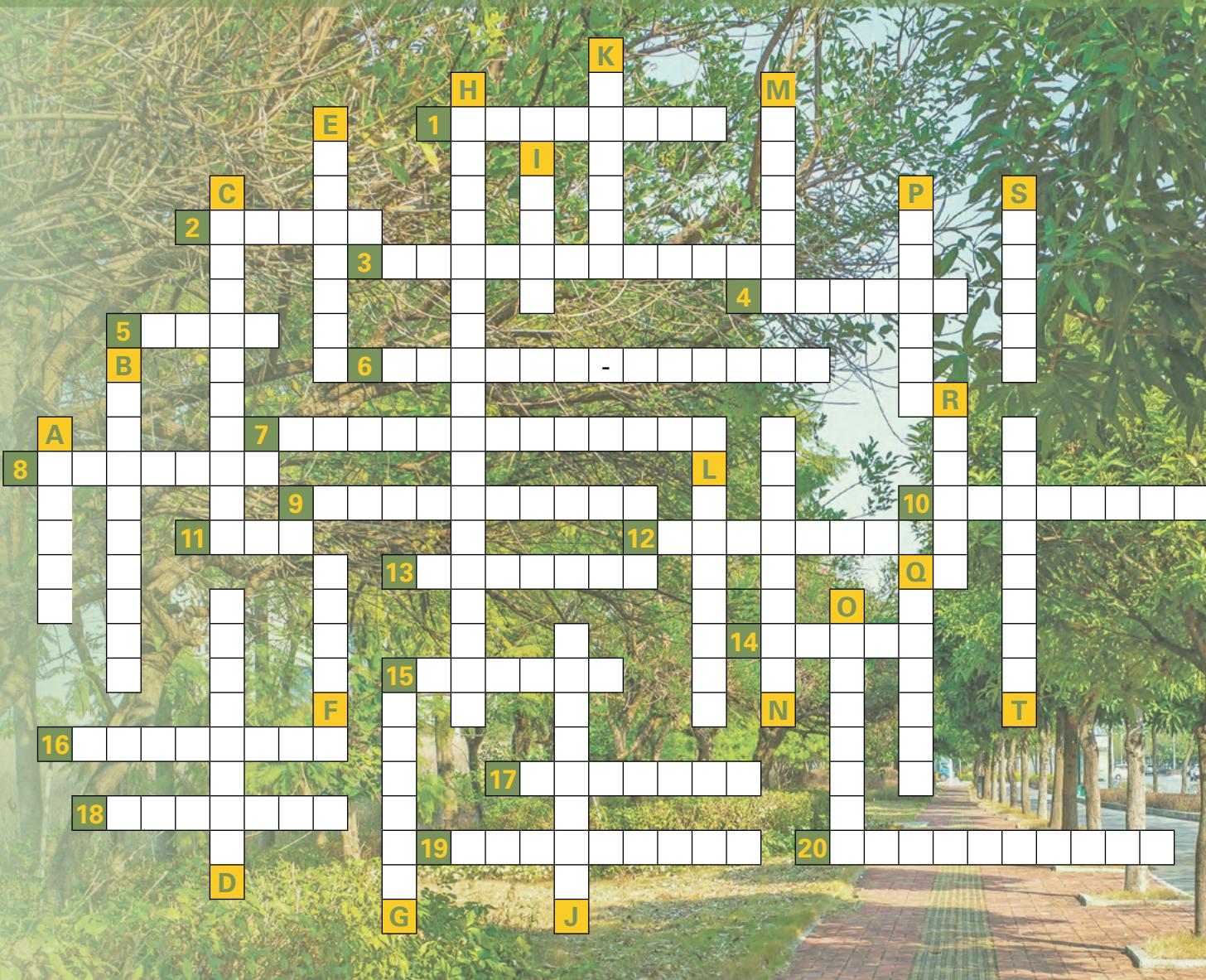
Tous droits d'usage et de reproduction des présentes sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

HORIZONTAL

- Petit mammifère forestier, excellent grimpeur
- Eau qui tombe des nuages
- Ensemble des espèces animales et végétales d'un milieu
- Astre qui éclaire et réchauffe la terre
- Mouvement plus ou moins fort de l'atmosphère
- Seul mammifère volant sous nos climats
- Produite par la lumière solaire grâce à la chlorophylle
- Petits insectes vivant en colonies et nourriture pour certains oiseaux
- Vertébrés à sang chaud, les femelles ayant des mamelles
- Excroissance printanière de l'extrémité des branches
- Confection de certains oiseaux pour y élever leurs jeunes
- Fixent les arbres au sol et les nourrissent
- Ensemble d'arbres de faibles dimensions
- Axe central d'un arbre
- Grains microscopiques libérés par les organes mâles des fleurs
- Ramifications latérales des arbres
- Suppression partielle de branches
- Ont le corps recouvert de plumes
- Qui est couvert d'arbres
- Unité formée par un milieu et les organismes qui y vivent

VERTICAL

- Etendue peuplée d'arbres
- Ensemble des feuilles d'un arbre ou d'un groupe d'arbres
- Ensemble d'arbres plantés
- Invertébrés ailés ou non, se développant par métamorphoses
- Notre climat tempéré en compte quatre
- Liquide nourricier des arbres
- Produits par les fleurs des arbres
- Transpiration des plantes
- Petite surface arborée
- Habilant les branches des arbres
- Lieu sécurisant
- Constituant fondamental des êtres vivants et des minéraux
- Végétaux ligneux pouvant vivre longtemps
- Charge d'eau liquide ou sous forme de vapeur
- Gaz invisible, inodore, nécessaire à la vie sur terre
- Circonsistance atmosphérique et météorologique d'une région du globe terrestre
- Enveloppe des végétaux ligneux
- Atténuation de la lumière sous le feuillage
- Matière organique formée par la décomposition des feuilles
- Frondaison sommitale d'un arbre



ATTENTION TRÈS IMPORTANT

Tous les participants doivent remplir la grille et remettre le bulletin avec leur réalisation ou le panneau. Indiquer au RECTO en haut à droite sur la réalisation ou le panneau :

- Pour les classes et les instituts ME ou EM : nom de l'enseignant, courriel, adresse, n° de téléphone, niveau et nombre d'élèves.
- Pour les accueils de loisirs : nom du responsable, courriel, adresse et n° de téléphone, âge et nombre de jeunes.
- Pour les individuels : nom, prénom, courriel, adresse, n° de téléphone et âge.
- Pour les foyers d'hébergement : nom du responsable, courriel, adresse, n° de téléphone, âge et nombre de participants.